

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERGNET à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoit LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

**ENGAGEMENT FINANCIER : AMENAGEMENT VIABILISATION D'UNE PARCELLE DE LA ZI
LES GARGUETTES**

Rapporteur : M. Christophe MOUTAUD

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret commercialise les parcelles libres de la ZI les Garguettes, et doit réaliser les aménagements et viabilisations de ces terrains. Un projet

d'installation d'une usine de fabrication de granulés bois doit ainsi être réalisé sur une parcelle de la ZI, sur une surface de 14ha.

Ce projet nécessite d'engager des travaux de viabilisation et d'accès de cette parcelle. D'une part, l'acheminement des réseaux et la création de branchements en attente pour l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et l'ensemble des réseaux secs (électricité, télécom...) et d'autre part, l'extension de la voie d'accès à cette parcelle et l'aménagement d'une entrée.

Les travaux se dérouleront en deux phases : la première, avec la création de l'ensemble des réseaux nécessaires à la viabilisation de la parcelle, et la seconde, avec l'extension de la voie d'accès et son aménagement VRD.

Ces travaux seront réalisés au moment de l'acte de vente de la parcelle, pour une durée d'environ 3 semaines. L'Agglomération réalisera cette opération, via l'accord cadre pour travaux sur voiries et celui pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 1	14 000,00€	40%	01/11/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE					
TOTAL DES subventions publiques		14 000,00€	40%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	21 000,00€	60%
dont emprunt		

TOTAL GENERAL €HT	35 000,00€	100%
--------------------------	-------------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

M.F. FOURNIER